

Résolution déposée par le PLR de Cologny pour la création urgente d'une voie Bus et vélos sur la route de Vandœuvres

Considérant :

- Que la fluidité du trafic sur la route de Vandœuvres est devenue un enjeu majeur pour la mobilité des habitants de Cologny et des usagers des transports en commun ;
- Que la situation actuelle est inacceptable, avec des bus régulièrement bloqués dans les embouteillages, obligeant les jeunes du cycle d'orientation de la Gradelle et de l'École de commerce Raymond-Uldry à descendre à la croisée de Cologny et à poursuivre leur chemin à pied pour ne pas être en retard à leurs cours ;
- Que cette situation contraint également les habitants de Cologny à descendre à pied la route de Vandœuvres pour emprunter les lignes de bus 1 ou 9 afin de se rendre en ville, les lignes de bus 33 et A étant elles bloquées dans les embouteillages ;
- Que la congestion de la route de Vandœuvres entrave la circulation des véhicules d'urgence à la descente soit en direction de l'hôpital notamment ;
- Que les correspondances avec les trains de la gare des Eaux-Vives ne peuvent pas être assurées en raison des retards des bus A et 33 ;
- Que l'actuelle bande cyclable, qui de surcroît s'interrompt souvent, expose les cyclistes à des situations dangereuses ;
- Que le Conseil administratif avait inscrit la création d'une voie dédiée aux bus et aux vélos dans son programme de législature 2020-2025 ;
- Que les plans et toutes les études nécessaires à la création de cette voie de bus et vélos existent déjà ;
- Qu'une troisième ligne de bus est prévue sur la route de Vandœuvres, rendant d'autant plus impérieuse l'amélioration de la fluidité du trafic pour les transports publics ;
- Que le Grand Conseil a approuvé une loi étendant l'utilisation des voies de bus munies du marquage « taxis » au transport professionnel de personnes souffrant d'un handicap, offrant ainsi un avantage significatif pour cette population.

Qu'il apparaît de toute évidence que la création d'une voie dédiée aux bus et aux vélos sur la route de Vandœuvres dans le sens descendant (Cologny-ville de Genève) est la solution la plus optimale pour les motifs suivants :

1. Amélioration de la fluidité des transports en commun :

- Les bus pourront éviter les embouteillages, garantissant des temps de parcours plus courts et plus prévisibles.
- Une meilleure régularité des transports en commun incitera un plus grand nombre de personnes à les utiliser.

2. Encouragement à la mobilité douce :

- La voie dédiée sécurisera les déplacements à vélo, ce qui contribuera à augmenter leur usage.
- Cela favorisera un changement modal vers des modes de transport plus durables.

3. Réduction de la pollution :

- Moins de bus bloqués dans les embouteillages se traduira par une réduction significative des émissions de CO₂, de particules fines et du bruit.

4. Sécurité routière accrue :

- Les cyclistes seront mieux protégés grâce à une voie séparée du trafic motorisé privé.

5. Impact économique positif :

- La réduction de la durée des trajets entraînera un gain de productivité pour les commerces villageois, leurs livraisons se trouvant facilitées, et un gain de temps pour tous les usagers réguliers.
- Les biens immobiliers correctement desservis par des transports publics efficaces et ponctuels prendront de la valeur puisque la ville sera plus rapidement accessible.

6. Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :

- La possibilité pour les taxis transportant des personnes souffrant de handicap d'emprunter cette voie dédiée améliorera considérablement la mobilité de ces derniers et leurs accès aux services.

Le Conseil municipal décide :

- De porter publiquement la position de la Commune en faveur du développement des infrastructures de mobilité douce et des transports publics, et de soutenir activement ce projet ;
- De demander au Conseil administratif de tout entreprendre pour la création d'une voie dédiée aux bus et aux vélos sur la route de Vandœuvres dans le sens descendant (Cologny-Ville de Genève), notamment interpeller les autorités compétentes au niveau cantonal ;
- De demander au Canton de Genève de procéder sans délai à l'octroi des autorisations nécessaires, les études de faisabilité ayant déjà été réalisées.